

Note synthétique de présentation du budget primitif CCAS "Exercice 2021"

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget du CCAS est mis à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent son adoption. Il est déposé et consultable au CCAS, en s'adressant à l'accueil de la mairie.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'exercice 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	CHAPITRES		RÉALISÉ
DEPENSES	011	Charges à caractère général	14 851,60 €
	012	Charges de personnel	121 547,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	5 300,00 €
	022	Dépenses imprévues	665,22 €
	042	Opérations d'ordre entre section	3 910,45 €
	TOTAL DES DEPENSES		
RECETES	013	Atténuation de charges	5 600,00 €
	74	Dotations et participations (1)	128 363,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	4 216,00 €
	042	Opérations d'ordre - Transfert entre Sections	429,65 €
	002	Résultat reporté	7 665,62 €
	TOTAL DES RECETTES		

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 146 274,27€

(1) dont la subvention d'équilibre versée par la commune de Bourgueil : 125 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	CHAPITRES		RÉALISÉ	
DEPENSES		Opérations d'équipement	24 300,00 €	
	020	Dépenses imprévues	504,55 €	
	040	Opérations d'ordre - Virement section investissement	429,65 €	
	TOTAL DES DEPENSES			25 234,20 €
	024	Produits de cessions	50,00 €	
	040	Opérations d'ordre - Transfert entre sections	3 910,45 €	
	001	Solde d'exécution de l'exercice 2019 reporté	21 273,75 €	
TOTAL DES RECETTES			25 234,20 €	

Le Président du CCAS,
Benoît BARANGER

